



Compte-rendu de la CAP Attachés d'administration de l'État

7 juin 2016

La CAP des attachés était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Déclaration des élus CFDT

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chers collègues

La présente CAP va être essentiellement consacrée aux **mobilités**.

Cette question, centrale pour les agents et les services, nous apparaît préoccupante.

Aussi, nous remercions la sous-direction RM d'avoir organisé, en liaison avec MGS1, une réunion le 10 mai dernier avec les élus de la CAP pour faire le point sur cette question cruciale.

Si la note relative à la procédure de mobilité, déjà ancienne puisque datant de 2010, réaffirme les principes de "saine" administration tels que :

- la priorité donnée aux agents issus de la mobilité interne sauf besoin en compétences particulières,
- le classement obligatoire de chaque candidat à un poste offert à la mutation dès lors qu'il est capable d'occuper le poste,
- la production d'un rapport en cas d'absence de classement et d'émission d'un avis défavorable,

La réalité nous apparaît en recul par rapport à ces principes.

En effet, nous avons constaté tant au cours des précédents cycles qu'à l'occasion de la pré-CAP des 31 mai et 1er juin, que certains errements (même s'ils ne concernent pas une majorité de services) sont préjudiciables à la mobilité dans un climat déjà peu serein pour les agents.

Il n'est pas une CAP où nous évoquions ou ne soyons informés de dysfonctionnements.

Certes, la période est rendue complexe par les réorganisations, notamment dans les DREAL reconfigurées, mais celles-ci ne sauraient à elles seules justifier les dérives constatées.

A cet égard, certains agents sont parfois dissuadés de transmettre leurs PM 104.

Par ailleurs, nous constatons encore l'absence de classement de certains agents dans les services d'accueil.

Enfin, certains avis défavorables continuent à être rédigés de façon sommaire, se cantonnant le plus souvent à mentionner une absence de compétences pour le poste dont les dossiers sont désignés "sensibles".

La formation, le tutorat ou le compagnonnage seraient-ils devenus inefficaces qu'ils ne puissent permettre le passage d'un domaine à un autre ?

Que dire des difficultés rencontrées par certains agents pour concrétiser leurs promotions par la voie de l'examen professionnel ou de la liste d'aptitude tant pour le premier que le second niveau de grade?

Il n'est pas acceptable que, suivant leur positionnement, certains agents retrouvent assez facilement une place dans les organigrammes des DREAL alors que certains promus peinent à trouver un poste dans des régions où l'on assiste à une contraction de ceux-ci.

Lors de la réunion du 18 mai dernier, la CFDT a demandé que les mobilités liées aux promotions se concrétisent sur place s'il s'agit du souhait de l'agent dans le cadre du passage de trois à deux cycles ainsi que proposé par l'administration.

Par ailleurs, nous avons pu constater à nouveau la fermeture de postes avant la pré-CAP dans des cas où cette pratique est interdite (régions non reconfigurées).

Enfin, certains services continuent à recruter des personnels issus d'autres corps que les attachés pour pourvoir des postes par la voie du détachement.

Si cela ne pose pas de problème majeur dans les zones "peu attractives" ou sur des postes où aucun candidat

interne n'a postulé, l'on peut constater que certains postes sont parfois situés dans des zones attractives et sur des fonctions qui pourraient être occupées par des candidats en interne, notamment les agents promus.

D'un point de vue général, l'on peut observer que la concurrence devient exacerbée entre les corps (concurrence "historique" avec les ITPE qui se renforce, mais aussi concurrence avec de nouveaux corps comme ceux des mines et administrateurs affaires maritimes ...) avec, par ailleurs en centrale, l'arrivée de plus en plus d'administrateurs civils qui "se rabattent" sur des postes de chefs de bureau voire d'adjoint !

Concernant le corps des administrateurs des affaires maritimes, nous avons pu constater que, depuis au moins deux cycles, la concurrence avec les agents de ce corps s'avère délicate, ceux-ci pouvant postuler sur tout poste sans que la réciprocité soit vraie pour les attachés.

Aussi le chantier "mobilité" ouvert par Madame la DRH devrait aborder la question de la concurrence entre les corps et d'afficher des règles afin de réguler les cycles.

C'est pourquoi, la proposition de pré-CAP commune pour les catégories A et A+ (administratifs et techniques), qui correspond à une demande ancienne de la CFDT, nous semble aller dans le bon sens.

Outre ce constat négatif sur les mobilités, il faut malheureusement en adjoindre deux autres concernant la **réforme territoriale** et le RIFSEEP.

Nous avons demandé à l'issue de la CAP de février 2016 qu'un rapport soit fourni à l'appui du tableau de réorganisation de chaque DREAL reconfigurée.

Or, nous avons constaté lors de la pré-CAP du 31 mai et 1er juin que ces rapports n'étaient pas disponibles.

Il n'est pas admissible que, dans un contexte où certains agents voient leurs postes réduits ou récupèrent des missions temporaires, les informations ne remontent pas en temps voulu ou que les services se fassent prier pour les fournir à la CAP.

Il relève en effet de l'ensemble des acteurs concernés que les situations difficiles sur le plan professionnel et personnel trouvent une solution dans le meilleur délai.

Troisième constat alarmant, le chantier du **RIFSEEP** n'avance pas et aucune information n'est disponible depuis le début de l'année.

Qu'en est-il de la note de gestion annuelle et des groupes de travail sur les groupes de fonctions et cotations de postes annoncés lors du deuxième groupe de dialogue social du 8 mars 2016 ?

Quand pourrions-nous disposer d'un calendrier ?

Après la mise en place d'un système inégalitaire au bénéfice d'un nombre réduit d'agents auquel a malheureusement abouti la PFR, nous ne pouvons qu'être inquiets au niveau du RIFSEEP tant ses contours demeurent flous et ne paraissent pas avoir pour objectif de remédier aux carences du système précédent.

Enfin, concernant **le plan de requalification**, vous est-il possible de nous faire un point d'avancement de ce dossier et notamment des négociations avec la DGAFP ?

Nous vous remercions pour votre attention.

Réponses de Monsieur Hervé SCHMITT aux organisations syndicales

1) Mobilité

Hervé SCHMITT déplore les dysfonctionnements constatés lors des dernières CAP.

Les services sont certes en tension, mais cela ne justifie pas la non transparence en la matière.

MGS fait donc la chasse aux avis défavorables non suffisamment motivés ainsi qu'aux non classement d'agents ayant candidaté.

Hervé SCHMITT n'est pas opposé à modifier le PM 104 en laissant une part plus grande à la motivation de l'avis des services sur le formulaire.

La proposition des organisations syndicales d'une expérimentation d'une pré-CAP inter-corps est intéressante mais il faut approfondir la réflexion sur ce sujet : parle-t-on de CAP inter corps ou inter-postes ?

La tenue d'une CAP conjointe est lourde et exige de mettre en place une certaine organisation.

D'ores et déjà MGS pratique un arbitrage inter-corps avant les pré-CAP en mettant notamment à l'étude les postes concernés par des CAP « en chaîne ».

La gestion des promotions au principalat, évoquée lors de la réunion du 18 mai dernier consacrée aux mobilités, n'a pas permis de dégager une position unanime de la part des organisations syndicales, le SNI-TPE ne souhaitant pas des propositions sur place pour le passage au divisionnariat chez les ITPE. L'administration prendra position sur ce point lors de la prochaine réunion « mobilités ».

Hervé SCHMITT se déclare satisfait qu'une majorité d'attachés puissent concrétiser leurs demandes de mobilité et constate qu'il n'y a pas de déséquilibre entre techniques et administratifs sur ce point.

Concernant les demandes de détachement entrantes, il estime qu'il faut revoir la circulaire « mobilités » de 2010 en liaison avec les chartes de gestion des corps.

A cet égard, la circulaire de 2010 n'évoque pas le cas des zones « en tension » et il faut aider les services en cette période difficile.

La DRH doit pourvoir les postes dans les zones en déshérence afin d'éviter les surcharges de travail pour les personnels en place.

2) RIFSEEP

Un projet de note a été élaboré par la DRH et l'UNSA est reçue en bilatérale ce jour. L'ensemble des organisations sera reçu d'ici la semaine prochaine.

La DRH a demandé des crédits pour abonder le CIA pour 2017.

Hervé SCHMITT précise que les intérimis faits par les agents en 2016 seront payés.

Concernant les agents mutant en 2016 et arrivant sur un poste moins coté, il précise qu'il faut raisonner comme si le poste était en mode « PFR ».

Le nouveau poste doit être du même niveau que s'il était resté en mode « PFR », ce qui ne débouche pas sur le maintien des primes.

Si un agent ayant anticipé la suppression de son poste a pris un poste moins bien coté, il faut examiner cette situation précise.

3) Réforme territoriale

Les rapports des directeurs des DREAL reconfigurées remontent peu, à l'exception de celui de Bourgogne/Franche Comté très complet et de Normandie.

MGS a recontacté les services concernés pour faire remonter ces documents à la CAP.

Une cheffe de projet présentera un bilan des réorganisations de services dans les DREAL reconfigurées.

Ce document sera présenté en CAP.

4) Devenir de l'emploi de CAEDAD et postes éligibles au GRAF

MGS a effectué un recensement des postes pour rationaliser les fonctions et emplois concernés, en tenant compte des établissements publics sous tutelle et des ajustements issus de la réforme territoriale.

Ce document sera présenté à la CAP des AAE.

Concernant la constitution d'un 3^{ème} vivier dans le cadre du projet de décret modifiant celui de 2011 sur le CIGEM, le texte sera publié à l'été 2016.

Le troisième vivier sera pris en compte en 2017.

Une réunion sera programmée avec les élu-e-s de la CAP fin juin/début juillet 2016.

5) Réunions de concertation avec les organisations syndicales concernant les propositions de promotions

Hervé SCHMITT précise que le compte rendu de la réunion de concertation avec les organisations syndicales concernant les propositions de promotions sera demandé dans le cadre des pièces à fournir à la DRH dans la future circulaire « promotions » 2017.

6) Plan de requalification

Le dossier suit son cours au niveau du traitement des propositions des catégories C.

L'ajustement des grilles se fera mais pas avant 2017.

La DRH recensera les situations concrètes d'agents en matière de différentiel de gains et de points et les fera remonter à la DGAFP.

Certains agents, qui ont encore un certain temps de déroulement de carrière devant eux, ont fait le choix de la promotion, même s'ils perdent à ce jour quelques points d'indice en fin de carrière en escomptant la révision de la grille du corps d'accueil d'ici quelque temps.

Hervé SCHMITT précise que les textes concernant les catégories B sont sortis.

Concernant le passage de B en A par la voie du concours interne, la démarche de PEC a été lancée par FORQ auprès des CVRH.

La PEC devrait démarrer au 2^{ème} trimestre 2016 et le concours avoir lieu au 1^{er} semestre 2017.

Mobilités 1^{er} niveau

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 1^{er} niveau

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-06-16_mobilites_niveau_1.pdf

Mobilités 2^e et 3^e niveaux

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 2^e et 3^e niveaux

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-06-16_mobilites_niveau_2-3.pdf

Projets particuliers

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-06-16_projets_particuliers.pdf

Demandes de détachement dans le corps des AAE

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-06-16_detachement.pdf

Résultat de la demande d'intégration

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-06-16_integracion.pdf

Réorganisation de services

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-06-16_reorganisation_services.pdf

La prochaine CAP est fixée au 23 juin 2016.

Elle traitera notamment des promotions au grade d'AAHCE pour 2016

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Colette VACHON DRIEA IF..... 01 40 61 86 00

colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr

Bénédicte BRINI..... DDT 90..... 03 84 58 87 21

benedicte.brini@territoire-de-belfort.gouv.fr